

	Conseil d'administration extraordinaire du 30 août 2022 Procès-verbal	Référence	PV CA/DIR 2022-08-30
		Révision	
		Date d'application	20 octobre 2022
		Version	1

	Rédigé	Validé
Date	Septembre 2022	20 octobre 2022
	Codexa	Conseil d'Administration

Au titre des représentants de l'État :

Représentant le Secrétariat Général des Ministères chargés des Affaires Sociales : Mme Isabelle REYNIER est absente,
Représentant la Direction de la Sécurité Sociale : Mme Claire SANTARELLI et M. Timothée MANTZ sont absents,
Représentant la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle : M. François COURAUD est présent,
Représentant la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation : Mme Martine BONNAURE-MALLET est présente.

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'anciens élèves :

Représentant le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) : M. Bernard MESURÉ et Mme Christine SCHIBLER sont présents,
Représentant la Fédération Hospitalière de France (FHF) : M. Vincent ROQUES et Mme Laurence JAY-PASSOT sont présents,
Représentant le Syndicat des Managers Publics de Santé (SMPS) : M. Ronan SANQUER est présent,
Représentant la Confédération Démocratique du Travail (CFDT) : Mme Anne MEUNIER est présente,
Représentant la Confédération générale du travail (CGT) : M. Nicolas TASSO est présent,
Représentant le syndicat Force Ouvrière (FO) : M. Thierry LUGBULL est présent,
Représentant l'Association des Directeurs d'Hôpital (ADH) : M. Vincent PRÉVOTEAU est présent,
Représentant le Syndicat National des Inspecteurs de l'Action Sanitaire et Sociale (SNIASS) : M. Julien KOUNOWSKI est présent,
Représentant le Syndicat des Médecins Inspecteurs de Santé Publique (SMISP) et le Syndicat des Pharmaciens Inspecteurs de Santé Publique (SPHISP) : M. Thierry FOUÉRE est présent.

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'École :

Mme Pascale JOLLIET est absente,
M. Alain LAFORÊT est présent,
M. Philippe SUDREAU est présent,
Mme Simone MATHOULIN-PELLISIER est absente.

Au titre des représentants des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur d'université :

Mme Sophie LANGOUET-PRIGENT est présente,
M. Michel SAMSON est présent.

Au titre des représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche :

M. Jean-Marie ANDRÉ est présent,
M. Arthur DAVID est présent,
M. Jean-Pierre LE BOURHIS est présent.

Au titre des représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :

M. Cédric AMIOT est présent.
Mme Isabelle HOUZÉ est présente,
M. Christophe LE RAT est présent,
Mme Manuella POUTÉ est présente.

Au titre des représentants des élèves fonctionnaires :

Mme Lucie ALBAGNAC-RICARD est présente,
M. Arthur MOINET est présent.

Au titre des représentants des étudiants préparant un doctorat :

Mme Ashna LALLMAHOMED est présente.

Au titre des représentants des étudiants :

M. Felix LEDOUX est présent.

Procurations :

Mme Isabelle REYNIER donne pouvoir à Mme Martine BONNAURE-MALLET.
Mme Pascale JOLLIET et M. Timothée MANTZ donnent pouvoir à M. Philippe SUDREAU.

Contrôleur financier :

M. Luc NEUVILLE, contrôleur budgétaire en Région Bretagne

Secrétariat général des ministères sociaux :

Mme Hélène PAOLETTI, directrice de projet modernisation

EHESP :

M. Laurent CHAMBAUD, directeur de l'EHESP
Mme Marion AGENEAU, secrétaire générale
M. Manuel COAT, directeur de cabinet
Mme DOUSSOT-ECUER, agent comptable
Mme Charlotte ROCHER, directrice de la communication
Mme Séverine THIEFFRY, assistante de Direction.

Autres invités :

M. David ALIS, président de l'Université de Rennes 1
M. Pablo DIAZ, directeur de l'IEP de Rennes

SOMMAIRE

1.	Approbation des statuts et du projet de décret portant création de l'Université de Rennes	4
2.	Avis du Conseil d'administration sur la nomination du(de la) nouveau(elle) directeur(trice) de l'EHESP.....	25

(La séance est ouverte à 13 heures 48 sous la présidence de M. SUDREAU.)

(Le quorum est atteint par le jeu des présents et des représentés.)

M. SUDREAU : Mesdames, messieurs, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil d'administration de l'École. Je voudrais d'abord excuser Pascale JOLLIET qui m'a chargé de vous transmettre toutes ses pensées. Elle regrette fortement de ne pas pouvoir être là. C'est quand même un jour particulier cher Laurent, mais nous aurons l'occasion de te le dire tout à l'heure et Pascale me charge vraiment personnellement de dire qu'elle pense à vous, et cher Laurent, qu'elle pense à toi.

Je vous propose d'ouvrir cette séance en remerciant Monsieur le Président de l'Université de Rennes 1 et Monsieur le Directeur de Sciences Po Rennes d'être présents. Merci infiniment de votre présence sur un sujet aux enjeux majeurs, qui a été abordé à plusieurs reprises au sein du CA. Cher Laurent, monsieur le directeur, je vous passe la parole pour introduire la séquence.

1. APPROBATION DES STATUTS ET DU PROJET DE DECRET PORTANT CREATION DE L'UNIVERSITE DE RENNES

M. CHAMBAUD : Merci beaucoup Philippe et bonjour à toutes et à tous. Comme les deux sujets d'aujourd'hui sont extrêmement importants, je vais passer directement au premier. Simplement pour vous dire qu'avant que je déroule des éléments de façon plus précise sur où nous en sommes et comment, nous, EHESP, nous souhaitons adhérer à ce processus, je vous propose de passer tout de suite la parole à David ALIS, le président de l'Université de Rennes 1 et à Pablo DIAZ, le directeur de l'IEP de Rennes au nom de l'ensemble des structures et organismes avec lesquels nous collaborons maintenant depuis plusieurs années. Je suis donc très heureux qu'ils puissent venir donner leur sentiment et leur point de vue sur le projet qui va vous être présenté juste après.

David ALIS : Monsieur le Vice-président du Conseil d'administration, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, je voudrais d'abord moi aussi vous remercier de nous avoir invités pour cette présentation, au moment de cette construction collective d'un nouvel établissement autour de la santé, de la santé publique et qui vise à renforcer l'EHESP dans le cadre de ses missions, avec le soutien de l'État, au service de la société et aussi des professionnels de santé.

Pour nous, ce projet constitue aussi une opportunité de transformation qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'ensemble des établissements, et en particulier aussi pour votre école et qui suscite l'intérêt et le soutien au niveau national. L'objectif est de créer un nouvel établissement pluridisciplinaire qui relève les grands défis d'un monde en transition. Transition/transformation autour des enjeux de santé, de santé publique, mais en lien notamment avec deux autres transitions : la transition écologique et environnementale et la transition numérique. Nous pensons que l'EHESP, de par ses forces et de par son identité, joue ce rôle d'animation et de coordination sur ces enjeux de santé en lien avec le numérique, l'environnement, la santé numérique, la santé globale et le *One Health*.

Je voudrais juste évoquer certaines perspectives, opportunités, puis les garanties et enfin les réflexions sur l'organisation.

L'objectif partagé est celui de renforcer ce positionnement de l'EHESP et du futur établissement sur ces questions de santé, de santé publique, en France et en Europe, à l'horizon 2030. Cela constitue une opportunité, mais l'objectif est bien de renforcer les missions et les moyens de l'EHESP dans ce contexte de transformation. Sous votre contrôle, j'évoquerai chacune des missions de l'EHESP.

La première mission fondatrice, c'est d'assurer la formation des personnes ayant exercé des fonctions de direction, de gestion, d'inspection, de contrôle dans les domaines sanitaires,

sociaux, et médico-sociaux. Dans les statuts de l'établissement, il est inscrit le rôle clé de l'EHESP pour cette mission. En revanche, l'objectif est bien de donner davantage de moyens, avec le soutien d'établissements, du ministère et avec des garanties, de façon à aussi irriguer les politiques publiques des établissements français dans le cadre du service public.

La deuxième mission, c'est d'assurer cet enseignement supérieur en matière de santé publique en réseau. L'EHESP vise à faire des politiques publiques et de ses évolutions de santé, d'action publique, un axe stratégique du nouvel établissement et porté par elle.

L'EHESP dispose d'ores et déjà de plusieurs masters reconnus au niveau national et européen, en lien avec ses partenaires : l'administration de la santé, la santé publique, les politiques publiques et le droit de la santé, ainsi que de nouveaux parcours en lien avec les grandes écoles sur l'environnement. C'est aussi l'occasion de renforcer ce partenariat autour du consortium *One Health*, santé environnementale, animale et humaine avec l'Institut Agro et VetAgro Sup. L'objectif est de conforter cette place de l'EHESP, ce rôle pilote dans ce réseau, cette alliance réussie entre l'EHESP, avec de grandes écoles du service public et des universités, dans le cadre du réseau des grandes institutions européennes et mondiales de santé publique.

La troisième et la quatrième mission, vous les connaissez, ce sont les activités de recherche en santé publique. Nous bénéficions du soutien du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour renforcer ce lien avec les organismes nationaux de recherche, autour des enjeux de santé publique. Nous pensons à l'INSERM, au CNRS, à l'INRIA, à l'INRAE, et au moment de France 2030, de grands programmes nationaux autour de l'innovation, de la souveraineté en santé, c'est l'occasion de conforter ce rôle pilote en santé publique, en santé numérique et santé globale.

C'est aussi l'occasion de dépasser les frontières historiques françaises entre universités, grandes écoles et organismes nationaux de recherche, conformément à la vision du Gouvernement, pour bénéficier des moyens au service de France 2030. Vous le savez, c'est au total 54 milliards d'euros qui sont mis au service de l'innovation dans notre pays. Je crois que grâce à l'IRSET, l'INSERM, le portage de l'infrastructure *France Exposome*, elle-même rattachée à des infrastructures européennes, ce leadership est reconnu et pourra être renforcé. Je salue également l'UMR Arènes, avec la nouvelle équipe en recherche sur les services et le management en santé (RSMS). Nous avons besoin de ces recherches sur les systèmes de santé, au moment où ils traversent des évolutions profondes.

La quatrième mission a trait à l'Europe, aux relations internationales, pour des échanges avec des établissements dispensant des enseignements comparables. L'EHESP bénéficie déjà de ce rôle pilote et de cette reconnaissance européenne et internationale, dans la francophonie. Mais ensemble, EHESP, Université, avec le soutien de France Universités, de l'INSERM, de l'Anses, et de l'Europe, nous avons fait le choix d'ouvrir la Maison Irène et Frédéric Joliot-Curie à Bruxelles. Cela a donné lieu à une journée sur l'exposome et la santé publique. Je crois que ce nouvel établissement vise à figurer dans des établissements de pointe sur la santé publique, et à mieux remplir ses fonctions au service de la santé, de la société, des professionnels tout en confortant ce rôle pilote.

C'est aussi l'occasion, comme cela a été évoqué à Bruxelles, de renforcer cette recherche en santé publique qui constitue une priorité. La pandémie l'a montrée. Toutes ces évolutions le montrent avec des moyens pour le collectif, avec ce rôle pilote et ce soutien affirmé des collectivités territoriales de l'État pour l'École.

Ces opportunités et ces perspectives bénéficient déjà de moyens dans le cadre de ce projet. Il y a différents appels à projets dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir pour le PIA4 France 2030. D'abord le projet IRIS-E, qui consiste en des solutions innovantes pour la transition écologique environnementale. Il représente plus de 21 millions d'euros, et c'est l'EHESP qui le pilote pour le lien avec la santé, l'écologie et l'environnement. Il y a également le projet TISSAGE pour la culture, la prévention, afin de mettre la science au service de la santé

et de la société. C'est là aussi l'EHESP qui assure le pilotage de ce projet et qui devrait bénéficier de moyens renforcés et de chaires.

Et puis il y a d'autres projets en cours. Je pense aux projets sur la diversification des ressources, sur la formation continue. Nous avons décidé d'y répondre ensemble, et je crois que ce sera l'occasion de renforcer les postes, les effectifs de l'EHESP sur ce volet fondamental. Je crois aussi aux projets sur l'exposome, la formation, la recherche, les systèmes de santé et puis le CMA (Compétences et Métiers d'Avenir), pour lesquels nous étions lauréats et nous serons auditionnés sur les questions de santé numérique. C'est aussi l'occasion de mettre en avant ces projets avec l'INSERM.

Notre volonté est de renforcer ce positionnement de l'EHESP en leader sur ces questions de santé publique, de politiques publiques, de santé globale, et de santé numérique au service de la société et des professionnels.

Concernant les garanties, je salue tout le travail intense qui a été mené pour donner toutes les garanties à l'EHESP dans le cadre de cette construction statutaire. Cela concerne les questions de personnalité morale et juridique, le maintien des tutelles des ministères avec cette double tutelle et cette mission de formation des agents de la fonction publique hospitalière et la fonction publique d'État. Cela concerne également la réception directe des subventions, les emplois, les accréditations de diplômes (MPH et autres), les formations spécifiques dont celles de fonctionnaires, et tout ce qui concerne la signature de diplômes. Enfin, cela correspond aussi à cette représentation directe de l'EHESP dans toutes les instances du nouvel établissement (recherche, formation, Conseil d'administration) pour favoriser des synergies et des réussites.

La volonté était d'inscrire toutes ces garanties dans le temps, avec cette clause de réversibilité. En effet, statutairement, l'École a la possibilité de sortir de l'EPE à tout moment, moyennant le préavis.

Enfin, je voulais juste dire un mot sur l'organisation. Le modèle qui a été privilégié est aussi celui de l'Université Paris-Saclay, qui mêle l'ex-université de Paris 11 avec Centrale Supélec, l'École normale supérieure, AgroParisTech, l'Institut d'Optique, le CNRS, l'INRIA, l'INRAE, l'INSERM. De nouvelles universités qui visent à conforter leurs missions de service public, et de service à la société, et qui, pour cela, rejoignent les forces des grandes écoles, des organismes nationaux de recherche et des universités. C'est ainsi l'occasion de réinventer. Ce modèle est attractif. En effet, je salue le collègue de Sciences Po, le président de l'École normale Supérieure, le directeur de l'École de Chimie, et également le Directeur de l'INSA de Rennes, la première école d'ingénieurs de Bretagne qui a rejoint ce processus. C'est donc une dynamique.

Pour nous c'est l'occasion de moyens, de services, de synergies. En tout cas, je me réjouis de ce projet de nouvel établissement qui vise à asseoir la place et le rôle de l'EHESP pour occuper ce rôle clé en France et en Europe, à l'horizon 2030. Je vous remercie.

M. SUDREAU : Merci beaucoup Monsieur le Président. Monsieur le directeur.

M. DIAZ : Merci Monsieur le Vice-président, Monsieur le Directeur, cher Laurent, cher David. Le président de Rennes 1 a donné tout le contexte et présenté le projet. J'aimerais de mon côté porter un témoignage sur une grande école en sciences humaines et sociales, Sciences Po Rennes. Elle s'est interrogée, dans le processus de réflexion sur le nouvel établissement – car il s'agit bien d'un nouvel établissement que nous allons créer à six, à partir de 2023 – sur la place dans ce projet d'expérimentation d'un petit établissement (1400 étudiants) par rapport à l'université.

Depuis plus d'un an, nous avons dialogué de manière très approfondie autour de ce projet, toutes les semaines, en toute confiance. Nous nous sommes bien évidemment penchés, de manière très précise, sur les statuts. Il y a les statuts et le projet. Bien évidemment le projet académique est plus important, mais les statuts le sont également. Ils permettent de rassurer

nos communautés sur la capacité de continuer à porter des projets propres à l'établissement, garder son identité, garder ses ressources propres et pouvoir garder une originalité pédagogique et académique. Tous ces aspects-là d'une identité font la force de notre union, de notre collectif sur un territoire très spécifique. Ces identités sont garanties par les statuts, par la conservation de cette personnalité morale et juridique. Nous avons été très attentifs à ce sujet-là.

Nous avons la chance d'être un établissement qui bénéficie du retour d'expérience depuis 2018 de tous les établissements publics expérimentaux qui se sont mis en place en France, avec des statuts différents, des aventures plus ou moins réussies. En tout cas, nous avons tiré tout le bénéfice de ces expériences très concrètes pour créer des statuts uniques très originaux, à la fois, comme le disait le président, sur la capacité de sortir de l'expérimentation avant 2028, mais aussi sur le Conseil stratégique d'expérimentation. C'est le seul statut qui possède cette strate décisionnelle où les écoles sont au même titre que l'ancienne université, présents pour décider, regarder et expérimenter des stratégies de long terme.

Nous possédons donc réellement des statuts, et avec beaucoup de sincérité, j'avais eu, moi-même et mes communautés, des questionnements sur le fait de rentrer dans une grande structure telle qu'un établissement public expérimental, sans bien savoir ce qu'il allait en advenir sur la partie organisationnelle, la complexité par rapport à l'agilité que nous avons aujourd'hui d'innover, de passer des conventions sans en référer à une grande structure bureaucratique. Nous avons justement fait en sorte d'avoir des statuts qui permettent de conserver cette agilité, cette autonomie pour certaines choses, mais qui permettent également de collaborer de manière beaucoup plus forte et en intelligence sur des points où nous sommes plus forts collectivement qu'individuellement.

Je pense donc que ce travail collectif est très important, et qu'il faut l'expliquer de manière très personnelle et sincère. En effet, nous nous sommes questionnés, semaine après semaine, et nous sommes arrivés à un résultat, un compromis vraiment convergent entre les établissements, pour créer un nouvel établissement avec une nouvelle philosophie.

Nous nous donnons également comme objectif que cet établissement puisse proposer des formations d'excellence, sur le territoire de Rennes Métropole et en Bretagne plus généralement.

Comme vous le savez tous, nous sommes dans un monde en profonde mutation, transformation, et transition et aujourd'hui, la jeunesse s'interroge profondément et nous demande d'avoir des formations à la hauteur des enjeux et des grands défis du 21^{ème} siècle. Je pense que cette université doit répondre à ce défi de savoir parler à la jeunesse qui s'interroge. Je pense que ce projet va nous permettre d'y répondre de manière collective, et en même temps chacun avec son identité, à son niveau, avec son réseau professionnel, avec ses masters en alternance et avec la formation continue. C'est notre mission, et je pense que nous allons y parvenir.

Pour pouvoir y parvenir, il était très important que le préambule de ce nouvel établissement soit réfléchi de manière très profonde, en donnant du sens.

Depuis un moment, nous avons également commencé à collaborer avec l'EHESP sur la question de la démocratisation, de l'égalité des chances. Nous mettons en place ensemble un programme du bac-3 à bac + 5 pour permettre à tout le monde, quel que soit le milieu socio-économique, d'accéder à l'enseignement supérieur et de poursuivre des formations d'excellence. C'est également quelque chose qui nous anime énormément dans ce nouvel établissement.

Mon témoignage est surtout l'idée, avec beaucoup de conviction, que nous avons travaillé, que nous avons réussi à nous convaincre mutuellement que nous pouvions porter collectivement ce projet d'excellence dans un territoire assez spécifique. Rares sont les territoires où il y a une École de la santé (un seul), où il y a un IEP, un INSA, une École normale, et une grande

université. C'est très rare d'avoir cette combinaison d'écoles et d'universités transdisciplinaires capables de relever ce défi du 21^e siècle.

C'est donc avec beaucoup de conviction que je crois en ce projet et que j'espère bien évidemment que notre partenaire, l'école des hautes études en santé publique, sera vraiment un pôle d'excellence et qu'il portera ce projet dans l'avenir. Merci.

M. SUDREAU : Merci beaucoup. Nous avons convenu d'une règle du jeu assez précise : votre présence et votre présentation à deux voix de quinze minutes maximum, sans débats, sans questions.

Je voulais vous remercier, Monsieur le Président. Vous avez parfaitement retracé la vision du jeu qui porte ce projet, le souffle, le respect aussi des acteurs et des institutions qui le portent. Je pense que votre message a été parfaitement entendu par les membres du CA.

Monsieur le directeur, merci d'avoir, sans langue de bois, exprimé aussi les craintes, les doutes. Nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, tout projet, et *a fortiori* les plus ambitieux, est porteur de risques. Il faut les assumer. Il faut aussi les limiter. Vous avez évoqué le travail durant ces derniers mois, *dentelle de Calais*, qui a permis de serrer les différents écrous à serrer. Je crois que vous avez su témoigner de manière très directe – en tout cas moi j'y ai été sensible – en quoi Sciences Po a foi en ce projet, ce qu'il en attend et en même temps la lucidité avec laquelle il l'intègre.

Un grand merci à vous deux, Monsieur le président, Monsieur le directeur. En plus vous avez magnifiquement, quasiment respecté le quart d'heure que nous nous étions fixés donc merci de votre présence, c'était très important pour le CA. Merci infiniment.

Cher Laurent, nous enchaînons avec la présentation et cette fois-ci il y aura évidemment débat et questions.

M. CHAMBAUD : Merci beaucoup Philippe. Je tenais effectivement à ce qu'il y ait ces témoignages au départ. Encore une fois ce n'est pas exhaustif puisque d'autres structures sont présentes, mais je pense qu'il était essentiel que Rennes 1 et l'IEP, qui sont nos partenaires naturels, puissent aussi montrer en quoi pour eux c'est important que l'École soit présente dans ce projet.

Je vais essayer de vous faire une présentation assez ramassée, puisque vous avez déjà entendu parler du projet, nous l'avons déjà évoqué, et que vous avez eu les documents. Je souhaitais mettre le focus sur un certain nombre de points qui me paraissent importants dans la discussion avant décision du Conseil d'administration.

Le premier point concerne les acteurs. Cela a été dit, mais je voudrais juste le rappeler. En effet, il y a eu deux modifications importantes par rapport à ce que vous avez vu auparavant. La première est que nous avons une structure supplémentaire qui souhaite être établissement-composante : l'INSA. Elle est importante pour nous, parce qu'elle va conforter fortement le pôle ingénierie dans l'établissement public expérimental. Mais d'une manière très concrète et pragmatique, l'INSA est une structure qui est à peu près de la même dimension que nous. Les autres établissements étaient soit une université, donc importante, soit des établissements de petite taille. L'INSA est à peu près de notre taille, et y compris sur tout un tas de services et de services supports. Ils ont les mêmes modalités que nous donc les mêmes attentes et les mêmes craintes. Cela va nous permettre de discuter, y compris une fois que le projet sera lancé si vous le souhaitez, dans des conditions où nous ne serons pas tous seuls sur des particularités, mais où nous aurons aussi à les partager, y compris avec cette structure-là.

La deuxième modification est plutôt sur des associés. L'INSA, souhaitait être associé et est devenu établissement-composante et il y a deux autres établissements qui ont souhaité devenir associés : l'ENSAI, qui est aussi une école d'ingénieurs, mais qui fait partie d'un groupement dont l'établissement principal est à Paris, et l'Institut Agro Rennes-Angers qui lui aussi fait partie

du groupe dont le siège est à Paris, mais dont la structure principale est à Montpellier. Ces deux écoles ne pouvaient pas être présentes en tant qu'établissements-composantes, mais souhaitaient devenir associées. Je le dis parce que nous sommes partis, il y a un an et demi, deux ans, d'un projet où il y avait deux établissements, l'Université de Rennes 1 et l'ENS Rennes. Nous voyons bien que la dynamique positive qui a été mise en place fait en sorte que maintenant, il y a vraiment une adhésion collective.

Les chiffres clés, je vous les passe. Cela fait à peu près 40 000 étudiants. L'École, nous ne pesons pas beaucoup, comme cela a été dit tout à l'heure. J'insiste sur le fait que ce sont 9 campus. Pourquoi ? Parce que l'Université de Rennes a plusieurs campus en Bretagne, l'IEP a un campus à Caen, et nous, nous avons un campus à Paris. Donc quand nous disons 9 campus, cela comprend les campus des établissements qui vont y participer. L'élément majeur pour nous c'est que nous n'oublions pas que nous avons une antenne à Paris.

Cette diapositive sur l'ambition renvoie à un document que vous avez probablement lu, c'est le projet de site de l'établissement public expérimental. Dans ce contexte-là, comme cela a été dit tout à l'heure par David Alis, il y a trois transitions. Un élément majeur pour nous était d'avoir la garantie que la santé publique, telle que nous l'avons souhaitée, fasse partie de l'ambition de l'établissement public expérimental. Je tiens à dire que dans les exercices précédents, avec ce que nous appelions « les communautés d'universités et d'établissements », nous n'avons jamais obtenu cela. Pour nous c'était donc un point majeur d'être certains que non seulement, cela allait être marqué, mais aussi que cela allait être concrétisé. Nous avons donc proposé qu'un centre se mette en place, comme vous l'avez vu dans le contrat de site. Il est clairement marqué que l'établissement public expérimental souhaite créer un « centre interdisciplinaire en santé mondiale » d'ici 2024. Nous avons même un jalon qui est proposé dans l'état actuel de ce projet de contrat de site.

C'est donc pour nous une garantie que, non seulement dans les discours, comme cela a été rappelé tout à l'heure, la santé publique soit marquée, mais cela va devenir un des projets concrets au niveau de l'établissement public expérimental. En gros il y a quatre projets, dont un qui s'appelle le Centre interdisciplinaire en santé mondiale, bien entendu animé et coordonné par l'EHESP, au nom de l'établissement public expérimental. L'EHESP sera la structure pivot de ce centre. C'était donc vraiment un élément majeur pour nous d'avoir cette garantie.

Je vais passer très vite les deux diapositives suivantes parce qu'en fait, dans les missions et objectifs que vous voyez, il n'y a aucun scoop, c'est-à-dire qu'on les retrouve dans tous les établissements publics expérimentaux, puisqu'ils doivent tous faire de la recherche, de la formation, s'occuper de la vie étudiante, faire de l'international, faire de la RSE. Il n'y a donc rien de particulier, aussi bien pour les missions que pour les objectifs, parce qu'il n'y a pas de spécificités par rapport à l'EHESP.

En revanche, nous arrivons sur des éléments majeurs sur le fonctionnement, l'organisation et la gouvernance.

Sur les principes de fonctionnement, ces quatre points sont retranscrits dans les statuts. Le premier point, c'est que les statuts de l'Université de Rennes, établissement public expérimental, définissent les modalités de fonctionnement communes à l'ensemble de l'établissement. Ils organisent à ce titre les relations entre l'Université de Rennes et ses établissements-composantes. L'établissement public expérimental est donc une entité qui va s'appeler l'Université de Rennes, qui a, à l'intérieur, un certain nombre d'établissements que sont les cinq établissements-composantes et qui ont leur personnalité propre.

Ces établissements-composantes, et c'est le troisième point, conservent leur personnalité morale et juridique. Cela veut donc dire que tous les éléments sur la gouvernance, le budget, le personnel sont du ressort de l'établissement-composante. Nous gardons donc notre budget, notre politique d'emploi, nos modalités de fonctionnement interne, mais nous participons à quelque chose de plus large qui est l'établissement public expérimental. C'est d'autant plus

important que l'Université de Rennes 1, elle, disparaît. C'est-à-dire que quand l'Université de Rennes va être créée, il n'y aura plus d'Université de Rennes 1. Et c'est important à comprendre, y compris dans les modes d'organisation ; cela a peut-être pu susciter un certain nombre de questions par certains et certaines d'entre vous. C'est qu'il faut que l'établissement public expérimental continue à faire fonctionner une Université qui ne s'appellera plus Rennes 1, mais qui va s'appeler l'Université de Rennes. Un certain nombre de dispositions sont liées au fait que le mode de fonctionnement de l'Université de Rennes 1 disparaît pour devenir le fonctionnement de l'Université de Rennes, pour faire fonctionner l'Université. Par ailleurs, des dispositifs se mettent en place, pour qu'il y ait une coordination avec les établissements-composantes. J'espère que je me suis bien fait comprendre, mais nous pourrions y revenir si vous le souhaitez.

Et puis, dernier point, sauf dispositions contraires prévues dans les statuts -c'est-à-dire que si nous avons des dispositions particulières dans nos statuts, nous pouvons les faire valoir - l'Université de Rennes est régie par le Code de l'éducation et le Code de la recherche. Je rappelle que l'EHESP est un grand établissement d'Enseignement supérieur. C'est également un élément important. Vous voyez que nous avons bien mis à part en gris les cinq établissements-composantes qui gardent leur mode de fonctionnement. Par ailleurs se déploient des collegia de formation et des pôles de recherche, qui existaient dans l'Université de Rennes 1.

On compte six collegia de formation et 5 pôles de recherche. Cela correspond à l'héritage de Rennes 1 aujourd'hui, en 2022. C'est un sujet qui sera probablement traité, mais là vous voyez que ces 6 collegia de formation et ces 5 pôles de recherche ne se superposent pas totalement. On voit que dans beaucoup d'universités, notamment à l'occasion de ces transformations, les collegia de formation et les pôles de recherche se superposent pour devenir des structures ou des pôles « formation et recherche ». Dans ce contexte, il y aura probablement des évolutions. Mais nous, en tant qu'établissement-composante, à la création de l'établissement public expérimental, nous pourrions interagir avec les collegia de formation ou les pôles de recherche que nous souhaitons.

Les compétences de l'EPE sont donc sur la stratégie globale, et sur la coordination. Il s'agit donc de définir la stratégie globale de l'établissement public expérimental sur ses grandes fonctions. L'important c'est que ces éléments de stratégie globale vont se traduire dans le contrat pluriannuel d'établissement. Ce contrat va être discuté entre l'établissement public expérimental et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour l'EPE, mais aussi pour chaque établissement-composante. Il faudra donc qu'il y ait une synergie et pas d'incohérence dans ce qui sera demandé.

Concernant l'EHESP, c'est un peu particulier puisque d'une part, nous avons une double tutelle, ce qui fait que notre contrat se discute avec deux tutelles, et d'autre part, nous avons un contrat d'objectifs et de performance qui court jusqu'à fin 2023, avec une phase de transition qui va être mise en place pour que nous puissions rejoindre le contrat de site 2027. Il y aura une disposition intermédiaire entre la fin du COP et le démarrage du contrat de site 2022-2027 qui, là, emportera l'ensemble des établissements, dont l'EHESP. Ceci dit, dès la discussion du contrat de site l'année prochaine, il faudra aussi regarder, notamment avec les ambitions qui seront portées par l'EHESP, ce qui pourra être discuté et négocié dans le contrat de site, y compris avec l'EHESP.

Vous voyez donc que dans la période qui va arriver très rapidement, il y aura à coudre finement entre d'un côté, le contrat d'objectifs et de performance, et de l'autre côté, le contrat de site dans lequel vont s'investir tous les autres établissements de l'EPE.

Concernant la coordination, nous sommes dans une optique de coordination des politiques budgétaires et ressources humaines sur l'ensemble de l'EPE. Pour être très clair et très pragmatique, nous n'allons pas demander à l'établissement public expérimental s'il est d'accord avec le budget que nous proposons, mais en revanche, l'EPE va devoir tenir compte des

politiques budgétaires et des ressources humaines de l'ensemble des établissements-composantes. Il devra également être capable de donner des éléments en termes de coordination, notamment sur le fonctionnement de l'établissement public expérimental.

Par ailleurs, ce sera également une coordination à l'égard des partenaires institutionnels quand ils sont communs. Je prends un exemple très parlant pour nous que sont les collectivités territoriales. En effet, nous n'allons pas arriver séparément vis-à-vis des collectivités territoriales et nous avons tout intérêt à avoir la capacité d'être coordonnés avec nos partenaires. Et l'autre point, mais nous en avons déjà vu les effets positifs, ce sont des réponses aux grands appels à projets. En effet, quand nous sommes plusieurs sur de grands appels à projets -ce sont les exemples qui ont été précédemment rappelés comme le projet IRIS-E, le projet TISSAGE – il a été montré que quand nous arrivons à nous coordonner nous avons ainsi plus de chances d'avoir des réponses positives pour les appels à projets.

Concernant les caractéristiques communes, on en distingue trois. Pour la signature scientifique, rien n'a changé puisque c'était déjà le cas avant. Il y en avait une commune avec les Comue précédentes, et là nous allons en mettre une au niveau de l'établissement public expérimental.

Pour les diplômes, il est important de dire que tous les diplômes universitaires porteront la mention « Université de Rennes ». Cela concerne pour nous, à titre principal, les masters. Cela ne veut pas dire que, premièrement, la marque EHESP disparaît et que, deuxièmement, nous ne pouvons pas porter des masters en propre. Ce point a aussi été discuté et négocié, et nous n'étions pas les seuls à le demander. Je donne un exemple très précis. Le MPH, « master de santé publique » en anglais, que nous portons tous seuls, nous continuerons à le faire, mais il y sera marqué « Université de Rennes – EHESP ».

Par ailleurs, les masters qui sont actuellement en co-accréditation, à savoir le master de santé publique, le master administration de la santé, etc., porteront la mention « Université de Rennes », mais aussi la mention « EHESP » ; Pareil par exemple pour le master de santé publique « Rennes » qui est un partenaire associé. En revanche, dans le cadre de ce que nous voulons faire sur le Centre interdisciplinaire en santé mondiale, il faut aussi montrer que l'EHESP porte des formations en propre. Notre souhait est que l'EHESP porte des masters au nom de l'établissement public expérimental et cela est rendu possible de par les statuts. L'idée, c'est que le Master de santé publique et le Master d'administration de la santé soient portés par l'École au nom de l'établissement public expérimental. Et puis un dernier point qui concerne la marque. L'Université de Rennes et ses établissements-composantes s'appuient sur une marque commune qui va s'appeler « Université de Rennes ». C'est là où très souvent les Comue précédentes ont failli, et où finalement, ni les personnels ni les étudiants ne se reconnaissent dans les communautés d'universités et d'établissements.

Ce que nous voyons dans la dynamique qui est en train de se faire par ailleurs, et c'est vraiment ce que nous devons réussir, c'est qu'à la fois notre marque reste et se développe, mais aussi que la marque de l'Université de Rennes se crée.

Sur la gouvernance, je vais aller très rapidement sur la colonne du milieu et celle de droite, puisque celle du milieu indique que, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les structures de l'Université de Rennes doivent continuer à fonctionner. Le Conseil d'administration et le Conseil académique, qui existent à l'Université de Rennes 1, vont perdurer pour l'Université de Rennes, la différence étant que nous allons y voir une présence. J'y reviendrai tout à l'heure. Il y a aussi d'autres conseils (comme le Conseil étudiant) qui portent sur la stratégie et dans lesquels nous serons également présents.

L'élément important concerne les instances de direction. Je vais y revenir de manière plus précise, notamment sur le conseil stratégique de l'expérimentation. Je parle sous le contrôle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais ce conseil stratégique de l'expérimentation est quelque chose qui n'existe pas dans les autres établissements publics expérimentaux. C'est nous qui avons vraiment souhaité le créer. Nous voulions qu'il y ait une

instance resserrée qui puisse participer au pilotage stratégique de l'établissement, qui puisse être consultée sur tout ce qui a trait aux relations entre l'EPE et ses établissements-composantes, et qui soit saisie en cas de difficulté, ou de différend. Nous avons donc créé ce conseil stratégique de l'expérimentation et nous avons souhaité qu'il se prononce à l'unanimité. En gros, s'il y a un blocage, nous ne prenons pas de décision. Pour nous c'est un garde-fou et c'est extrêmement important. En effet, et vous l'avez perçu à travers ce qu'a dit Pablo DIAZ, ce n'est pas uniquement l'EHESP qui est l'empêcheur de tourner en rond, mais les établissements-composantes ont envie de continuer à exister. Dans ce contexte, nous devons trouver une solution qui nous amène tous vers le haut. Cela a totalement été accepté, y compris par l'Université de Rennes 1 et nous en sommes très heureux.

Vous voyez donc que ce conseil stratégique de l'expérimentation est paritaire en avec cinq personnes issues de l'ancienne Rennes 1 et cinq personnes qui sont les chefs d'établissements-composantes. Ce sont donc 10 personnes qui constituent le comité stratégique de l'expérimentation. Vous avez ensuite des structures qui sont plus liées à ce qu'était l'Université de Rennes 1, c'est-à-dire le comité de direction qui est très large, dans lequel il y a, outre ces personnes-là, les coordinateurs de collegia et les animateurs de pôles, soit 11 personnes en plus. Vous avez également les vice-présidents fonctionnels ainsi que l'Agent comptable. Nous sommes donc sur une structure très large, dont le rôle principal va être de faire marcher la machine de l'Université, mais aussi de prendre des décisions qui concernent l'EPE. C'est pour cela que pour nous, il est important que nous y soyons, et que cela soit préparé dans le conseil stratégique de l'expérimentation. Enfin vous avez le Bureau, qui concerne vraiment le fonctionnement de l'Université dans son acception actuelle.

Je ferais un point important sur les différents conseils. Nous avons obtenu que les étudiants soient électeurs et éligibles. Les étudiants de l'EHESP vont donc l'être dans le cadre des différentes instances. Par ailleurs, et cela est important pour le Conseil d'administration, nous avons un représentant de chaque établissement-composante dans le Conseil d'administration ce qui veut dire que si vous acceptez de rentrer dans cette expérimentation, il faudra que le CA désigne qui le représentera dans le Conseil d'administration de l'Université de Rennes. C'est un élément important de coordination entre nous.

Concernant la composition du Conseil académique, il comprend deux sections avec, soit les étudiants, soit les doctorants en fonction de la commission. Et de la même manière, et c'est plus vrai pour le Conseil des formations et Conseil scientifique, un représentant du Conseil des formations de l'EHESP sera dans la Commission de la formation de la vie étudiante et un représentant du Conseil scientifique dans la Commission de la recherche.

Je dis un petit mot du Conseil étudiant qui va plus être un conseil consultatif et stratégique. Ce qui est important pour nous c'est que, contrairement à ce que j'ai dit jusqu'à maintenant, étant donné que ce Conseil sera composé des représentants des associations étudiantes, les élèves fonctionnaires pourront y être présents par l'intermédiaire des associations qui seront celles représentées à l'EHESP. Pour être très illustratif, le Bureau des élèves et des étudiants sera représenté. C'est important par rapport à cet aspect de vie des élèves et des étudiants, pour que nous puissions avoir une synchronisation entre ce qui peut être fait sur le campus et la particularité des élèves sur ces aspects de vie étudiante.

J'arrive aux garanties pour l'École. Je vais vous le dire, mais nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, le maintien de sa personnalité morale et juridique est pour nous quelque chose de fondamental. Il importe également le maintien de nos compétences, de la marque et de ses prérogatives. Bien entendu, le fait que la double tutelle soit reconnue est important, parce que c'est la première fois qu'un établissement public expérimental propose comme établissement-composante un établissement sous double tutelle, Santé et Enseignement supérieur et Recherche. Il y en a peut-être eu d'autres, mais dans le cadre de la santé, c'est la première fois. Et bien entendu, nous continuons à recevoir directement nos subventions et à avoir toute latitude sur nos emplois.

Le deuxième point sur l'article 4, indique que nous pouvons porter une demande d'accréditation en propre (c'est l'exemple du MPH), que nous conservons la signature de nos diplômes, et que nous pouvons porter, au nom de l'EPE, des diplômes de l'EPE. Mais l'autre point que nous avons demandé à mentionner de façon explicite dans les statuts suite au séminaire du Conseil d'administration, c'est que la mission spécifique de formation des agents de la fonction publique hospitalière et d'État n'entre pas dans le champ des présents statuts. Il nous a été dit, dans les services juridiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, que c'était implicite. Nous avons néanmoins souhaité que ce soit explicite et cela a été accepté. J'en remercie le ministère.

Sur les instances, comme je vous l'ai dit, ce sont celles dans lesquelles nous sommes soit présents de façon forte (Conseil stratégique de l'expérimentation), soit toujours représentés. Par ailleurs, une conférence des DGS et des Secrétaires généraux se met en place afin de permettre de traiter tous les problèmes du quotidien qui ne manqueront pas de survenir dans les prochaines années. Et puis, cela a été rappelé aussi, mais c'est un élément important pour tout le monde, nous avons donc un article qui nous permet, moyennant une procédure, de sortir de l'établissement public expérimental. Je parle aussi sous le contrôle du ministère, mais ce que nous voyons actuellement c'est que les statuts qui ont été élaborés pour permettre l'établissement public expérimental reprennent exactement les mêmes statuts que celui de l'expérimentation pour les sites qui souhaitent commencer à se transformer en un établissement non expérimental plus rapidement que la fin de l'expérimentation.

Les devoirs, ce sont ceux d'être loyal vis-à-vis de l'institution que l'on souhaite porter. Il s'agit de contribuer à l'élaboration de la stratégie de l'Université de Rennes dans toutes ses dimensions, et cela se verra très vite avec la discussion du contrat pluriannuel de site. Il s'agit également de mettre en œuvre cette stratégie.

Le second point concerne les budgets. C'est également un élément de loyauté pour nous. J'ai dit que le budget était autonome, mais ce sera au Conseil d'administration de l'École qui de décider du budget. Il faudra cependant que nous nous mettions d'accord s'il y a des projets qui sont portés par l'EPE et pour lesquels nous souhaitons participer, ou si à l'inverse, il y a des projets sur lesquels l'EHESP veut faire les choses toute seule. En tout cas, il ne faudra pas que cela soit en contradiction avec ce que pourrait faire un établissement-composante ou l'EPE. Ce sera encore une fois le rôle du Conseil stratégique d'expérimentation. Et puis bien entendu, il faudra que nous contribuions au rayonnement de la marque.

Voyons maintenant les modifications induites dans le décret. En effet, dans ce que vous avez vu, il y a le statut, mais aussi le décret constitutif de l'EHESP qui doit être revu à la marge pour pouvoir rentrer dans l'établissement public expérimental.

L'article 1 ne change pas les missions de l'EHESP, mais rajoute un alinéa pour dire que l'École est un établissement-composante de l'Université de Rennes. Vous l'avez vu dans les statuts, chaque établissement-composante va l'indiquer.

Le second point concerne les diplômes. Je l'ai déjà dit plusieurs fois, mais l'École est déjà accréditée à délivrer des diplômes de Master. Elle va continuer à pouvoir le faire, mais elle peut, par délégation, délivrer des diplômes au nom de l'Université de Rennes.

Cela tombe sous le sens, mais les autres diplômes, les diplômes d'établissement pour nous, restent des diplômes de l'EHESP. Ils n'auront pas la marque « Université de Rennes » parce que ce sont des diplômes d'établissement.

Le troisième point est important et nous avons souhaité que cela soit formulé comme cela, « *L'École contribue dans sa dimension académique et de recherche à la construction de la stratégie commune de l'Université de Rennes* ». C'est donc bien « *dans sa dimension académique et de recherche* ». Je pense que vous l'avez ressenti à travers ce qu'ont dit David et Pablo, il y a une attente de leur part pour que nous fassions des choses avec eux. L'IEP, par exemple, souhaite travailler sur le côté politiques publiques avec l'École puisqu'ils ont mis en

place une classe Prépa Talents et qu'ils travaillent sur ce que nous appelons les Cordées de la réussite. Il est donc vrai que sur ce sujet, l'IEP de Rennes est assez dynamique, et ils nous proposent de faire des partenariats. C'est donc volontaire de notre part. En tant que mission, nous ne sommes pas impactés, mais nous avons déjà travaillé avec eux et nous souhaitons continuer à le faire.

Et puis dernier point qui est loin d'être négligeable, cela veut dire que le Président de l'Université de Rennes intègre le Conseil d'administration, et nous passons donc de 33 à 34 membres. Je pense que c'est important parce qu'il y a ainsi un équilibre. Dans ce contexte, nous devenons présents dans le Conseil d'administration de l'EPE, et en réciprocity, le Président vient au CA de l'École. Je trouve cela très intéressant pour faire en sorte que nous alignons un certain nombre de choses, y compris en termes de circulation de l'information qui va être un gros sujet. Pablo DIAZ l'a dit, nous voulons garder notre agilité, mais nous voulons aussi participer à l'ensemble.

Je termine par le calendrier. Il y a un certain nombre d'étapes qui ont déjà eu lieu. Nous sommes donc au vote des statuts par les instances. L'EHESP démarre ainsi le processus puisque jusqu'à présent, cela n'a été discuté dans aucun autre établissement : tous ont fixé des dates en septembre. L'EHESP démarre, j'en suis désolé à l'avance, c'est un peu de ma faute. Vu que nous avons discuté de cela depuis un certain nombre de mois, cela paraissait logique que je puisse vous exposer ce projet, et donc avant le 31 août. Mais je pense que ce n'est pas anodin non plus que ce soit l'École qui commence parce que cela donnera, d'une manière ou d'une autre, un signe aux autres établissements qui l'attendent avec beaucoup d'impatience. Je ne vous le cache pas.

Il y a donc ce vote par les instances. Ensuite, si les votes sont positifs et avec les établissements qui se prononceront de manière positive, un avis sera demandé au CNESER et notre objectif et celui du ministère est donc de créer cet établissement public expérimental au 1^{er} janvier 2023. Cela veut dire que c'est là que cela commence et non pas que cela finit, parce qu'il va falloir créer l'établissement public expérimental. Il va falloir commencer à s'acclimater à ce nouvel environnement. Cela va prendre quelques semaines ou quelques mois, c'est certain. En même temps, ils démarreront aussi les discussions et les négociations au niveau de la signature du contrat de site. C'est un point important.

Et un mot juste pour terminer, Monsieur le Président, avant d'arriver au Conseil d'administration, le projet a été débattu dans toutes nos instances. Nous avons eu une discussion et un avis au niveau du comité technique, du Conseil des formations et du Conseil scientifique. Le comité technique s'est prononcé avec quatre votes pour et quatre votes contre ce projet d'EPE. Le Conseil des formations a statué avec 2 votes contre, 1 abstention et 20 votes pour avec un avis que vous n'avez pas eu parce qu'il vient d'être terminé, mais que je vais vous lire si vous le souhaitez. Vous avez l'avis du Conseil scientifique dans vos pochettes.

Nous avons fait deux votes, donc pour le projet de décret c'est 20 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention et pour l'avis c'est 22 voix pour et 1 voix contre. Voici l'avis rédigé tel quel :

« Le Conseil des formations de l'EHESP réuni le 29 août 2022 a été consulté sur la création de l'EPE dont l'EHESP serait un établissement-composante. Les enjeux de cette création qui représente une évolution structurante pour l'EHESP ont été présentés au Conseil des formations, notamment en termes d'avantages et de risques pour l'École. Ces éléments ont donné lieu à une position du Conseil des formations. Le Conseil des formations attire l'attention sur la vigilance nécessaire à avoir sur l'identité et la visibilité de l'EHESP, ainsi que ses spécificités au sein de l'EPE. À l'issue de la présentation des projets, et des échanges, le Conseil des formations considère que le positionnement de l'EHESP en tant qu'établissement-composante de l'EPE présente des avantages supérieurs aux risques et inconvénients liés à cette évolution considérée comme positive ».

Et vous avez donc l'avis du Conseil scientifique, merci beaucoup, Monsieur le vice-président.

M. SUDREAU : Merci beaucoup pour cette présentation très claire, très complète. Nous ouvrons le champ des discussions. Vous savez qu'aujourd'hui, plus que jamais, il nous faut tenir le timing pour plusieurs raisons. Nous avons une bonne demi-heure, mais merci d'être le plus concis possible dans vos interventions pour que nous respections le timing d'aujourd'hui.

Mme ALBAGNAC-RICARD : Merci Monsieur le Président. Deux petites questions. Premièrement, sur la partie expérience étudiante, il est évoqué une mutualisation des moyens. Je me demandais de quelle nature. C'était sur la slide que vous avez présentée Monsieur CHAMBAUD. Concrètement, dans la vie étudiante, est-ce que des choses vont être impactées par ce projet et si oui, quoi ? Est-ce que cela concernera notamment les résidences, les campus ? Ce sont des sujets qui nous touchent.

Et dans un second temps, quelle gouvernance pour les élèves fonctionnaires au sens large, y compris pour ceux de l'ENS. Qu'est-il prévu pour eux ? Et pourrait-on aligner le fonctionnement adopté pour les élèves fonctionnaires de l'ENS sur le fonctionnement de ceux de l'EHESP ? En effet, la représentation uniquement dans l'instance consultative nous paraît un peu légère, surtout si elle se fait seulement via l'entremise du B2E, qui n'a pas forcément une légitimité démocratique comme les représentants des élèves et des étudiants peuvent l'avoir.

M. SUDREAU : Merci beaucoup. Je vous propose que l'on globalise les questions et les interventions avant les réponses.

Mme MEUNIER : Vous nous avez fait lecture de l'avis du Conseil des formations et nous vous en remercions. Y a-t-il un représentant du comité technique ou quelqu'un qui puisse nous donner des clés de lecture sur le vote extrêmement partagé du comité technique sur ce projet ?

M. LE RAT : Nous pourrions parler à plusieurs voix. Effectivement, lors du comité technique, énormément de questions ont été posées, nous avons vraiment balayé les statuts et le décret. Il est vrai qu'à la lecture, il y a eu un grand nombre de questions, mais qui ont été levées par la discussion avec la Direction, notamment sur la question de l'article 48 sur la possibilité de sortie, et sur la question des potentielles mutualisations. En effet, nous sommes dans un établissement public expérimental, mais à terme cela devient un établissement public. Et donc quid des services supports, etc. Quand nous avons pu en échanger lors du CT, nous nous sommes rendu compte que quand on passe d'un établissement public expérimental à un établissement, ce qui est inscrit dans les textes, a priori, ne bouge pas. Nous avons donc eu un certain nombre de réponses qui permettent de « rassurer » le personnel.

En gros, la position est potentiellement tranchée. L'idée est de se dire que nous ne pouvons pas rester regarder passer les trains. Il y a une véritable dynamique qui va pouvoir se mettre en place par le biais de l'EPE. Une dynamique qui est déjà à l'œuvre via le projet UniR. Il a été rappelé par David ALIS qu'un PIA a été obtenu, un projet TISSAGE, etc. Il y a donc beaucoup de choses qui sont plutôt positives et qui montrent que quand on se met à plusieurs, on peut faire des choses intéressantes.

Mais je pense que le vote du CT est relativement représentatif de ce que peut être une inquiétude de la part de personnels de l'établissement. Ce ne sont pas uniquement des enseignants-chercheurs. Nous avons des ingénieurs, des services supports, etc., et le fait de se demander où l'on va dans une entité un peu plus globale induit toujours une inquiétude, malgré tous les garde-fous qui ont été rappelés.

Et là, c'est une analyse toute personnelle, mais on peut considérer que la position des personnels de l'EHESP fait peut-être preuve d'un peu de bon sens en disant : « *On y va, mais il faudra que l'on fasse attention* ». Ce qui fait qu'au bout du bout, nous nous sommes retrouvés avec une partie des représentants de personnels qui ont plutôt voté pour, en disant « *il faut y aller parce que cela va engager une certaine forme de dynamique et il y a beaucoup de choses à faire* », notamment aussi avec toute la partie fonction publique, mais nous pourrions peut-être y revenir. Et une autre partie s'est dit « *on y va, mais il faut faire attention* ».

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Monsieur LE RAT d'avoir synthétisé la position du CT. Madame HOUZÉ, souhaitez-vous compléter ?

Mme HOUZÉ : Oui, merci. Je voulais juste rappeler la position des quatre membres qui ont voté contre. Nous avons trouvé qu'il nous avait manqué des bilans sur les deux premiers projets, l'UBL et les Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE), et que nous n'avions pas eu de retours spécifiques. Il y avait une inquiétude, par exemple, sur l'UBL, avec des collègues qui avaient été déposés sur UBL pour travailler et qui ont eu du mal à retrouver des postes, etc.

Nous avons aussi défendu l'idée d'une école de service public, qui nous semble être un petit peu oubliée dans ce projet. Même si l'EHESP restera bien une entité, cela nous semble un peu particulier.

Enfin, il y a également cette impression d'une injonction d'y aller, parce que si nous n'y allons pas, que deviendrons-nous ? L'EHESP ne va pas s'arrêter, même si nous n'y allons pas.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Madame, c'est une synthèse très claire. Nous continuons avec les questions ou interventions. Qui souhaite s'exprimer ?

M. TASSO : Ce n'est pas forcément une question, c'est plus une intervention qui se situera peut-être dans le prolongement de ce qui vient d'être dit. Je ne vous surprendrai pas en vous disant que je m'inscrirai dans une position cohérente avec celle des représentants CGT au comité technique, mais aussi au conseil des formations.

Le sens du vote qui a pu s'exprimer en CT, pour ce qui m'en a été dit, n'est pas que l'expression d'une inquiétude. C'est aussi celle d'une analyse de la situation, de ce qu'a été l'évolution de l'École depuis 2006. Ce n'est pas l'expression d'un conservatisme par rapport à certaines évolutions. Les grandes perspectives qui ont été évoquées tout à l'heure par le président de l'Université de Rennes 1, mais aussi par le directeur de Sciences Po, sont très intéressantes et nous ne pouvons qu'y adhérer à bien des égards. Mais nous avons aussi vu ce qu'a été l'évolution de l'École depuis 2006. Alors, certes, on nous dit toujours que les formations fonction publique sont sanctuarisées et dans le texte, elles le sont, et nous ne doutons pas qu'elles le seront dans les nouveaux statuts. C'est très clair qu'elles ne sont même pas dans le champ des statuts de l'EPE. Il n'empêche que c'est quand même un glissement vers des formations diplômantes, à la fois de l'identité de l'École, mais aussi de l'outil en tant que tel. Cela a été répété maintes fois et c'est tout à fait assumé.

On constate un développement aussi de la recherche, ce qui est très positif, mais dans quelles conditions ? Quel lien avec les préoccupations des pouvoirs publics ? Quel statut aussi pour les chercheurs ? Or, nous avons vu que la précarité dans les domaines de la recherche à l'École a été un problème qu'ont pointé les représentants du personnel à maintes reprises, avec l'enchaînement des CDD, des chercheurs entrepreneurs. Des situations qui nous interpellent fortement de ce point de vue là. Des disparités salariales importantes. Le développement de certaines modalités de financement de la recherche à l'École a abouti aussi à ce que l'on ait une forte variabilité des rémunérations. Les personnels qui, même sur des fonctions administratives, contribuent à l'activité de la recherche le voient, le ressentent. Donc cela fait partie des analyses que nous avons pu avoir des évolutions de l'École.

Et puis il y a une analyse un peu plus politique. Dans quel contexte s'inscrit cette évolution ? Nous avons quand même une particularité, quand nous regardons les différents partenaires associés à l'EPE, c'est que nous sommes la seule école de service public par ailleurs. Donc, même si cette branche-là est sanctuarisée, c'est quand même une identité spécifique. La réalité c'est que nous allons quand même construire, conforter, des formations diplômantes dans des domaines, notamment le management public, qui viennent en concurrence avec les formations de fonction publique et le statut de fonctionnaire.

Vous allez me dire que l'École, ce n'est pas son affaire. Elle répond à des donneurs d'ordre. Il n'empêche que dans le contexte actuel où l'on met en scène, pour une partie, la difficulté de recrutement sur les emplois publics, nous savons très bien que cette situation peut aboutir à ce qu'on aille encore plus loin qu'on le fait déjà dans le recrutement contractuel sur des emplois précédemment occupés par des fonctionnaires.

Alors, si nous, notre outil, on le met maintenant au service de formations diplômantes qui vont venir concurrencer les fonctionnaires, évidemment cela ne peut que nous poser des questions. C'est une analyse de fond que nous faisons de ces évolutions. Ce n'est pas juste l'expression d'une inquiétude. Je tenais à le dire.

M. SUDREAU : Merci beaucoup Monsieur TASSO. Il y aura des éléments de réponse ensuite. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir ?

M. ANDRÉ : Merci Monsieur le Président. C'est une petite explication de texte de façon à y voir un petit peu plus clair. Il est dit dans le projet qu'en formation restreinte, le Conseil d'administration fixe les principes généraux d'application du référentiel national des enseignants-chercheurs. En disant cela, je me ferai l'écho de préoccupations qui traversent un peu le corps enseignant de l'École.

Quelle spécificité peut-on avoir au niveau de l'École par rapport à cette orientation générale, puisque nous savons que, par rapport à l'Université, nous avons des statuts relativement différents avec des universitaires, des enseignants-chercheurs et contractuels et aussi pour une large part, des enseignants experts détachés ? Nous pouvons également souligner que les uns et les autres ont à la fois vocation à intervenir dans les formations universitaires, mais aussi dans les formations statutaires. C'était pour préciser les choses dans ce sens-là, même si nous avons bien noté que de l'École conserve une marge d'autonomie sur la gestion de ses personnels.

M. SUDREAU : Merci beaucoup Monsieur ANDRÉ. Je propose de passer la parole à Monsieur FOUÉRÉ puis à Monsieur MESURÉ et Laurent, peut-être une première série de réponses aux questions.

M. FOUÉRÉ : Oui, pour essayer de comprendre un peu mieux, j'avais une question sur Rennes 2. Elle ne va pas intégrer le projet d'EPE. Je voulais savoir si c'était parce qu'ils sont sur des thématiques qui ne sont pas du tout celles sur lesquelles l'EPE va travailler, sur la transition numérique, sur la transition santé, sur la transition environnementale. Ils sont sur d'autres thématiques, ce qui pourrait expliquer qu'ils n'intègrent pas ce projet. Ou alors, y a-t-il d'autres raisons ?

La deuxième question, j'ai effectivement bien compris que l'EHESP gardera son autonomie sur la gestion de ses emplois, de son plafond, de ses règles de gouvernance. Malgré tout, il était noté dans un élément du dossier que j'ai lu ce matin, qu'il y avait quand même des critères à respecter. Mais j'ai peut-être mal interprété.

Et j'avais une dernière question. Je sors un peu du débat sur l'EPE, mais sur le Centre interdisciplinaire en santé mondiale, quel serait le lien, s'il y en a un, avec ce qui a été monté à Lyon avec l'OMS Academy. Je pense que c'est important que le ministère de la Santé et de la Prévention ait une vision stratégique de ne pas disséminer les forces vives dans ce domaine-là, mais plutôt essayer de les rassembler. Je me demande s'il y aura un lien, une coordination avec cet établissement.

M. MESURÉ : Moi, je vois d'abord une chose, c'est que tout ce qui nous a été présenté montre quand même que cette expérimentation a des points positifs évidents. Deuxièmement, nous voyons, et nous en avons déjà discuté, le souci qui a été celui de la direction pour faire en sorte que l'EHESP ait vraiment une place réelle. C'est maintenant dans les textes. Mais les textes, ce n'est pas l'action. Il faut un peu être prudent.

La troisième chose c'est que sur les structures telles qu'elles ont été présentées, j'avais du mal à trouver si c'était une association, une fusion ou une collaboration. Une partie de la présentation nous fait penser à la création d'un système récent politique où chacun a son autonomie et la famille générale a la sienne. Enfin, cela ressemble beaucoup à cela, sauf qu'il y a aussi un peu de sauce européenne, et cela m'ennuie un peu parce que la sauce européenne c'est un vote à l'unanimité, si j'ai bien entendu, Monsieur CHAMBAUD, et la subsidiarité. C'est-à-dire les deux grands freins à une Europe qui n'avance pas assez vite.

Ceci étant dit, je me mets aussi à la place de l'EPE. Je ne sais pas très bien comment ils feront puisque chaque membre composant garde son autonomie au niveau des budgets et des ressources humaines. Donc pour faire leur propre budget, que vont-ils faire, eux ? L'addition de tout ce que leur apportent les composants ? Quand ils vont faire le regroupement, ne vont-ils pas toucher un peu ? Il y a donc évidemment quelques questions que l'on se pose, un peu un regard sur le passé parce qu'on a déjà eu des tentatives d'associations il y a quelques années et on sait qu'elles n'ont pas abouti.

Moi je suis pour l'expérimentation, de toute façon. On n'avance pas sans expérimenter. Donc je ne veux pas que ce que je dis soit trop reçu comme négatif, mais tout de même, c'est une usine à gaz énorme, et j'aimerais savoir si au sein de de l'École, vous envisagez d'avoir un comité de coordination. A-t-on également calculé le temps supplémentaire que vont passer un certain nombre de personnes qui ont des tâches importantes dans de l'École et qui continueront à les avoir ? Un supplément de travail, c'est très bien, mais il y a là aussi un problème. Voilà donc un peu mes réflexions à ce stade et cela m'intéresserait d'avoir l'avis des tutelles.

M. SUDREAU : Merci, Monsieur MESURÉ, pour votre intervention. Laurent, peut-être une première série de réponses ?

M. CHAMBAUD : Je laisserai bien entendu les tutelles donner leur avis. Je vais essayer de balayer les diverses interventions.

Sur les mutualisations étudiantes, ce ne sont pas les résidences, et c'est plutôt une ouverture vers des mutualisations. Cela sera ce que nous souhaitons faire ensemble. Je peux donner plusieurs exemples, parce qu'ils ont déjà démarré. Des travaux ont déjà été faits pour mettre en place des étudiants *relais-santé*. Ce que nous souhaitons dans ce contexte-là, c'est que l'établissement public expérimental soutienne des initiatives de ce type. Ce peut être aussi des initiatives qui ont un impact sur les étudiants. L'exemple, toujours dans le domaine de la santé, c'est le service de santé étudiants. Mais cela pourrait être autre chose si nous le souhaitons collectivement, par exemple l'accessibilité à la culture, au sport. C'est un sujet sur lequel nous revenons régulièrement et dans le cadre de l'EPE, je pense que ce serait beaucoup plus simple, puisque là, nous aurons une vision que nous devons développer de manière commune entre nous. Les mutualisations étudiantes sont vraiment de cet ordre-là. Après, cela n'empêche pas de se saisir d'autres sujets s'il y a besoin parce que, si je reprends votre exemple, nous savons très bien qu'il y a un problème à Rennes, et notamment sur Villejean, d'accessibilité au logement des étudiants, et notamment le logement CROUS. Mais cela pourra se faire uniquement quand nous aurons mis en place ce dispositif.

Sur les élèves fonctionnaires, il y a là une différence énorme entre ceux de l'ENS et nous, c'est que les élèves fonctionnaires ont aussi le statut d'étudiants. Dans ce contexte-là, il n'y a pas de difficulté pour eux, ils sont étudiants. Je ne tire aucune conclusion. Je le dis simplement parce que nous en avons parlé. Parce qu'à un moment donné, nous nous sommes posé la question de savoir si les élèves allaient être électeurs et éligibles ou pas, mais dans le contexte de ce que nous mettons en place pour cet EPE ce n'était pas possible. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, en tout cas dans les associations, que les élèves fonctionnaires puissent être présents.

Mais je suis tout à fait d'accord sur le fait que cela ne représente pas tout ce qui pourrait être fait dans ce contexte-là. Si nous voulons préserver le fait que la mission de l'École, en tant qu'

école de service public, ne soit pas impactée, nous ne pouvons pas demander que les élèves fonctionnaires, qui ne sont pas des étudiants, intègrent les instances de l'EPE. C'est en tout cas une discussion que nous avons eue.

Encore une fois, cela me donne l'occasion de dire un point général. Ce n'est pas le bout du chemin, si vous l'acceptez, c'est son démarrage. Il y aura un grand nombre de travaux. Le risque tel que Philippe SUDREAU l'a déjà dit en Conseil d'administration, que j'appellerai avec mon passé québécois le « *beau risque* » comme le disait René LEVESQUE, le Premier ministre du Québec à un moment donné. Oui, c'est un risque, mais nous avons essayé de voir tous les éléments qui permettaient à l'École d'être dans une dynamique positive par rapport à cela.

J'entends ce que vous dites, Monsieur TASSO, sur les éléments. Ce sont des choses qui ont été rappelées en comité technique. Je ne veux pas me prononcer sur les positions actuelles du Gouvernement sur tel ou tel sujet. En revanche, je voudrais quand même juste donner quelques éléments de précision.

D'abord, la précarité de la recherche est présente à l'École et elle ne changera pas. Nous avons un sujet depuis le départ qui existe et fait l'objet de beaucoup de discussions avec les personnels et les organisations syndicales. Moi, j'aurais tendance à dire que pour le coup, sur ce sujet-là, si nous pouvons être appuyés et soutenus dans un contexte plus large, cela ne changera rien sur le niveau national, mais cela pourrait nous permettre d'avoir une chambre d'écho un peu plus importante. En tout cas, je comprends et j'entends tout à fait, parce que l'arrivée des contractuels par rapport aux fonctionnaires est un sujet de débat. En tout cas, nous, à l'EHESP, nous avons toujours défendu les deux.

Il faut que nous développiions nos formations académiques, parce que la France en a besoin en santé publique. Par ailleurs, nous devons développer et rendre les plus attractives possibles nos formations de service public. En tout cas, pour notre École, je m'inscris en faux dans le fait de dire qu'il faut absolument que les deux soient considérées comme antagonistes. Non, l'École a besoin des deux et c'est d'ailleurs ce qui fait son équilibre et son originalité.

Le point sur le référentiel des enseignants, c'est vraiment très clair pour nous. La gestion de nos personnels appartient à chaque établissement. Donc le référentiel de l'École est, et restera, le référentiel de l'École. Si nous souhaitons discuter, pourquoi pas, mais nous n'avons pas à instruire un référentiel harmonisé entre les différents établissements, et c'est vrai pour les autres aussi. Et c'est d'autant plus vrai pour nous, et Jean-Marie ANDRE l'a rappelé avec raison, que nous avons de spécificités parce que nous avons des enseignants-experts. Je souhaite que dans le procès-verbal, ce soit marqué de façon très claire.

Concernant l'Université Rennes 2, c'est une très longue histoire qui date des années 70. Pour être très clair, il y a deux éléments majeurs. Le premier, c'est qu'il y a eu une volonté de fusion entre Rennes 1 et Rennes 2 qui a échoué et qui a laissé des traces et à Rennes 1, et à Rennes 2. Que dans ce contexte, les premiers éléments qui souhaitaient faire en sorte que l'établissement public expérimental soit avec les deux universités ont très vite capoté parce que nous avons vu que les communautés n'y étaient pas prêtes, et notamment celle de Rennes 2. Si l'Université Rennes 2 était rentrée dans l'EPE, elle disparaissait. Je vous ai dit que l'Université de Rennes 1 va disparaître. Quand deux universités rentrent dans un EPE, elles sont obligées de fusionner. C'est la raison principale pour laquelle Rennes 2 n'a pas souhaité être présente. En revanche, vous le voyez et nous en discutons régulièrement, l'Université Rennes 2 souhaite avoir une sorte de statut de partenaire privilégié, parce qu'elle a besoin de l'EPE. Je ne suis pas devin, et si une personne de l'environnement de l'EPE m'invite dans dix ou quinze ans pour voir si l'Université Rennes 2 va intégrer ou pas l'EPE, je serai très curieux de le voir.

Je pense que cet équilibre qui a été trouvé est un équilibre qui va aller vers l'adhésion de Rennes 2 à l'EPE, à l'horizon de cinq ou dix ans, si elle marche. Mais si l'EPE ne marche pas, ce ne sera pas le cas.

Il y a vraiment là un sujet, à mon avis. Et tel que cela a été créé, si cela avait été Rennes 1 avec un établissement-composante, à mon avis cela n'aurait strictement rien changé. Je ne suis même pas sûr que Rennes 2 aurait demandé à être associée.

Là, nous sommes dans une dynamique qui est plutôt positive et pour nous, collectivement, le fait que Rennes 2 demande ce rôle de partenariat associé est très bien.

Je le souligne parce que vous l'avez dit, c'est d'autant plus important pour nous, que les deux universités sont très complémentaires. Nous avons aussi besoin que Rennes 2 participe au processus, même si c'est de l'extérieur.

Sur les critères, en tout cas nous, nous n'en avons pas. Il faudra voir, mais nous n'avons pas développé de critères uniques pour l'ensemble des structures.

Sur la question concernant l'OMS Academy, je ne sais pas. Il faudra d'abord voir comment elle se développe. Vous savez que la personne qui était directrice, l'ancienne ministre Agnès BUZYN, a finalement démissionné pour venir au Conseil d'État. Je ne sais pas qui va la remplacer à l'OMS Academy. En revanche, il y a une chose qui est certaine, et c'est la raison pour laquelle j'ai proposé que nous fassions un Centre interdisciplinaire en santé mondiale, c'est qu'il y a une préoccupation extrêmement forte à beaucoup de niveaux sur ce qu'il faut faire en santé mondiale. Il faut d'abord bien préciser ce que veut dire la santé mondiale. Je ne vais pas me lancer là-dedans. Mais derrière, il y a par exemple eu un rapport sur les forces de la France en santé mondiale qui a été remis cet été.

Et pour moi c'est important que l'École, qui est à mon avis tout à fait légitime pour être partie prenante, voire leader dans ce domaine, affiche ses ambitions. Et après nous verrons ce qui peut se faire avec l'OMS Academy.

Je vais peut-être laisser les tutelles répondre à la question de Monsieur MESURÉ. Mais je voudrais simplement dire qu'on ne construit pas à vingt-sept, Monsieur MESURÉ. Nous sommes six, cinq établissements-composantes et une université. Nous ne pouvons pas appeler cela une confédération, parce que nous avons des établissements composantes et une université avec des rôles particuliers. Mais ce que nous voulons, c'est faire en sorte que le travail commun profite à chaque établissement-composante ainsi qu'à la dynamique collective. Nous avons pensé que les statuts, tels qu'ils étaient faits, étaient la meilleure solution de compromis possible pour le développer.

M. SUDREAU : Merci beaucoup Laurent. Monsieur COURAUD, en complément ?

M. COURAUD : Oui, peut-être juste une remarque sur la question sur Rennes 2. Il y a probablement des raisons locales et spécifiques à ce qui se passe à Rennes, mais aussi des raisons plus générales, puisque nous retrouvons exactement la même situation à Bordeaux, où l'université majoritairement Sciences humaines est restée indépendante et s'est créée à côté une université rassemblant les écoles, l'Université de Bordeaux. C'est aussi la même chose à Montpellier. Il y a donc probablement des raisons qui dépassent les raisons locales. Ce que nous pouvons dire, c'est que ces expériences sont plus anciennes et que les dispositifs marchent. C'est-à-dire qu'à Bordeaux, l'Université de Bordeaux s'est développée de façon très considérable, mais l'Université de Bordeaux Montaigne qui est restée autonome s'est elle aussi développée en synergie assez forte avec l'Université de Bordeaux. Il est donc possible que ce que tu as envisagé comme avenir pour le dispositif rennais ne soit pas très différent. Il est possible que nous puissions avoir une vision optimiste de ce non-accord en quelque sorte.

Une remarque sur ces fédérations, fusions, et ce qui les différencie peut-être de façon assez fondamentale des Comue précédentes. L'ordonnance de 2018 a essayé de tenir compte d'un semi-échec des Comue et de comprendre pourquoi ce modèle n'avait pas répondu. Il y a des endroits où cela a très bien marché, et cela a servi de base à la création d'universités fusionnées, et il y a aussi des endroits – et l'EHESP sur ce point n'a pas eu beaucoup de chances – où les Comue n'ont pas réussi. L'ordonnance de 2018 a essayé de permettre aux

partenaires du site de construire un outil *Ad hoc*, c'est-à-dire répondant aux besoins du site. L'EPE de Rennes est vraiment le produit du travail des Rennais et le texte de l'ordonnance est écrit de telle façon qu'il peut s'adapter à toute une série de situations. Et ce qui montre que c'est vrai, c'est que, comme cela a été dit, le mode d'organisation de l'EPE de Rennes ressemble à celui de l'EPE de Paris-Saclay. Or, la question principale était : « Comment associer une grande université avec de grandes écoles ». Et au fond, la solution qui a été adoptée est assez proche, en termes d'organisation, ce qui peut être assez rassurant. Par exemple, je ne pense pas que l'École centrale ait pris le risque de disparaître au sein d'une entité plus grande. Je pense que s'ils ont accepté, c'est qu'ils savaient qu'ils ne disparaîtraient pas. Voilà, c'est une question tellement large que vous avez posé que j'ai essayé d'y répondre.

M. SUDREAU : Merci beaucoup pour cette remise en perspective nationale et effectivement très intéressante. Je propose d'ouvrir une deuxième séquence d'interventions courtes et peut-être Hélène PAOLETTI auparavant.

Mme PAOLETTI : Oui, merci beaucoup Monsieur le Président. Pour la tutelle côté ministère des Solidarités et de la Santé, il faut maintenant dire côté « ministère Santé, prévention et des solidarités » puisque nous avons deux ministres maintenant pour participer, pour compliquer un peu la tutelle ou pour l'enrichir puisque vous n'êtes pas qu'une école de santé publique. Vous avez aussi tout un champ d'activités dans le domaine du médico-social et des solidarités et ce sont aussi des projets que nous voudrions porter avec vous.

Je suis extrêmement intéressée par vos débats parce que nous, nous sommes d'une sphère différente. Nous sommes, au ministère, plus administratifs, moins ouverts sur la culture académique, même si elle nourrit notre activité. Nous nous posons donc aussi des questions, et la collaboration que nous avons avec nos collègues du MESRI permet cependant de travailler toutes ces questions.

Là où je rejoins l'esprit de la réponse que tu as faite Laurent, c'est que pour nous, depuis la création de cet établissement public nouveau, il n'y a pas d'opposition entre la dimension académique de l'École et la dimension de formation en santé publique pour les titulaires – statutaires ou non statutaires – de formation continue, de tout ce que nous faisons sur des domaines plus opérationnels. Sinon, nous n'aurions pas fait cette école. En effet, nous nous sommes lancés dans une dynamique où nous nous sommes dit que la dimension académique nourrirait le travail autour de nos professionnels, qui font le quotidien de nos administrations et plus largement du système de santé.

Nous regardons aussi avec une certaine curiosité attentive l'évolution de ce nouveau projet, parce que nous avons un intérêt extrêmement fort dans l'activité, proprement de formation de l'École, et de formation statutaire. Un premier point c'est que tout ce qui développe la qualité académique, la richesse académique de l'École rétroagit sur la partie de formation statutaire. Pour nous ce n'est pas un risque, c'est une opportunité. En soi, le point de départ pour nous est évidemment un regard positif sur le projet. J'ai beaucoup apprécié l'intervention du directeur de l'IEP qui a parlé du sens pour les étudiants, mais je pense que c'est similaire pour les fonctionnaires. Les fonctionnaires ont besoin de sens. Nous savons très bien que nous ne parviendrons à renourrir l'attractivité de nos métiers, qu'en travaillant aussi sur les questions de sens et de richesse de ce que l'on offre dès les formations, et également dans les formations continues. Je trouve que c'est une chose sur laquelle nous pouvons nous appuyer.

Donc il s'agit pour nous d'une opportunité, mais je pense que cela nous oblige, en tant que tutelle, sur la partie plus statutaire, formation, fonctionnement du système de santé, premièrement à avoir une vision très claire et à porter très fortement notre stratégie autour de nos formations statutaires. C'est-à-dire que nous voyons que pour équilibrer cette dynamique très forte du côté de la recherche et de la formation académique que l'on salue, il faut que l'on développe ensemble une vision très claire de ce que nous souhaitons pour nos formations statutaires et nos formations continues.

Nous avons beaucoup d'exemples sur lesquels nous travaillons en ce moment avec Laurent et ses équipes, par exemple autour des sujets d'inspection-contrôle qui sont extrêmement sensibles depuis ces derniers mois. Et nous avons eu une réponse pragmatique, hyper réactive comme toujours avec l'École. Mais quelle est la vision que nous nous donnons, à trois ans, à cinq ans ? D'où l'importance du futur COP. Nous ne sommes pas opposés à le caler sur le contrat de site, mais ce n'est pas pour en faire une roue secondaire. C'est pour, au contraire, porter cette vision. Ça, c'est le premier sujet, un peu sur le fond.

Ensuite, sur tout ce qui est gestion, qui est peut-être un peu moins brillant, mais qui nous importe extrêmement du fait de l'importance de la participation du MSS sur le budget de l'École. Évidemment, nous serons extrêmement attentifs à cela. C'est un équilibre subtil. Parce que nous aussi, quelque part, nous contribuons sur le plan financier à quelque chose qui déjà nous dépasse, puisqu'il y a des missions qui ne sont pas propres à celles du MSS. Nous serons donc extrêmement attentifs aux questions d'autonomie de gestion, et aux questions du débat budgétaire en particulier, vous le savez. Ce sera également pour nous une nouvelle manière de penser la double valence de l'École.

Donc nous sommes comme vous, curieux, attentifs, et tout à fait motivés pour prendre notre part dans cette École, puisque le fait que la partie académique nourrisse le statutaire, ce qui en plus est tout à fait dans la ligne des recherches actuelles sur les formations statutaires dont on sait que l'on cherche de plus en plus à les nourrir en particulier sur les sujets de recherche, et vice versa, comment la dimension d'École de santé publique nourrit la partie recherche, avec toutes les possibilités offertes en termes de terrains possibles, de retours d'expérience, par cette communauté énorme de professionnels. Je pense que c'est également quelque chose qui nous permettra de travailler intelligemment ensemble.

M. SUDREAU : Merci beaucoup Madame PAOLETTI. Je vous propose de prendre deux ou trois dernières interventions pour vraiment respecter le créneau qui est important aujourd'hui puis nous passerons au vote.

M. LUGBULL : Je vais faire très court. Nous avons eu plusieurs interventions, surtout en première partie, qui exprimaient des craintes qui peuvent être justifiées, et des angoisses parfois, et également des positions un peu politiques. En ce qui concerne FO, nous voterons pour ce projet, sans hésiter parce que Monsieur CHAMBAUD, vous avez fait un travail extraordinaire, je voulais le dire.

Au début, moi-même, j'ai posé des questions. Nous nous demandions si notre place dans la gouvernance était faite, si nous avons bien la personnalité morale. Tout ce que nous avons demandé y a été finalement mis. Et je n'oublie pas qu'il y a quand même une clause pour pouvoir sortir, si vraiment cela n'allait pas. Donc nous ne voyons pas de tour de passe-passe, nous ne voyons pas d'entourloupe. Pour paraphraser quelqu'un, vous n'êtes pas Gérard MAJAX, Monsieur CHAMBAUD ! Vous avez fait du bon travail et je tenais à le dire et donc sans hésiter, nous voterons pour.

M. SUDREAU : Merci beaucoup.

Mme JAY-PASSOT : De manière courte aussi, c'est vrai que nous parlons de ce projet depuis de nombreux mois, où un certain consensus s'était aussi dégagé au sein du Conseil d'administration sur les enjeux et les intérêts qu'il y a à s'inscrire dans cette dynamique-là. Une dynamique, autour de l'ancrage territorial et de la projection, de la visibilité, et de l'impact national et international que nous pouvons avoir en santé publique, les deux étant d'ailleurs fortement liés. De la même manière, nous avons pu exprimer déjà très en amont un certain nombre de points d'inquiétude ou de vigilance sur le maintien d'une suffisante autonomie de l'École et la permanence de son identité aussi propre et particulière.

Je crois que ce sont ces deux éléments-là, sur cette première phase de la sécurisation juridique et de l'équilibre à trouver dans cette tension-là qui ont été aussi bien pensés que possible, compte tenu de la complexité de l'exercice. C'est donc plutôt rassurant et sécurisant.

Je pense aussi que ce qui a été évoqué par Madame PAOLETTI est important dans cette dimension d'équilibre et de balle dans notre camp, ce qui est nécessaire maintenant pour peser aussi dans ce nouveau fonctionnement entre formation académique et formation statutaire. Il faut aussi le construire. Et finalement, s'ouvre maintenant une deuxième phase, et je crois qu'il faut que nous y prêtions toute notre attention, parce que l'histoire n'est pas écrite, elle est vraiment à écrire, et cette identité particulière de l'EHESP ne perdurera que si nous sommes en capacité d'y mettre du contenu. C'est un travail qui continuera à nous incomber collectivement.

M. SUDREAU : Merci beaucoup. Il y avait trois interventions. Merci de faire très court, après nous nous arrêterons là et nous passerons au vote.

M. LAFORET : Je vais être très basique, mais j'ai quelque chose qui m'interpelle, parce qu'autant je comprenais le terme « Université » quand les écoles qui travaillaient avaient une relation assez lâche, mais là, on commence à avoir des relations qui sont très serrées. Je me demandais donc pourquoi c'est le terme « Université de Rennes » qui a été choisi plutôt que quelque chose qui représenterait plus toutes les écoles. C'est une question pour l'international ?

M. SUDREAU : Laurent CHAMBAUD vous répondra tout à l'heure. Merci beaucoup.

Mme MEUNIER : Pour ma part, ce n'est pas du tout une question. La question que j'avais à poser, je l'ai fait tout à l'heure et j'ai eu mes réponses, merci d'ailleurs.

Je voudrais m'associer à ce qui vient d'être dit. Le travail qui a été fait, notamment dès l'apparition du projet, et les réponses à nos questions sur toutes les inquiétudes, rien que la qualité du document de synthèse que vous avez fait sur le séminaire du 6 mai a repris toutes les inquiétudes que nous avons. Il y a une part de risque, vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président. Dans tout projet il y a une part de risque. Moi, je dirais comme mon collègue « allons-y, et pour l'instant même pas mal ! ». Cependant, il ne faut pas, dans un nouvel outil tout sophistiqué et intéressant qu'il soit, y mettre toutes les inquiétudes que l'on peut avoir sur les politiques publiques. Vous l'avez dit tout à l'heure, je pense que nous avons toujours, ici, dans ce Conseil d'administration, une extrême vigilance à avoir, notamment sur la question des financements. Parce que c'est bien le Parlement, après évidemment un travail interne au ministère de la Santé, qui décide de la dotation de l'École. De même que c'est bien la loi de finances qui décide de la dotation du MESRI. Et si nous pouvons imaginer que les dotations financières de l'Assurance maladie et la convention nous couvrent et nous assurent pendant un certain temps, c'est vrai que parfois la volatilité des enveloppes du MESRI peut nous poser quelques inquiétudes pour l'avenir.

M. SUDREAU : Vincent.

M. PREVOTEAU : Je ne vais pas être très original parce que je tiens également à m'associer à ce qui vient d'être dit. L'association des directrices et directeurs d'hôpital défend une formation spécifique, et dans ce cadre, les craintes que nous pouvions avoir ont été plutôt encadrées dans le texte. Il est vrai, comme cela a été dit, qu'il sera important d'être vigilants et de pouvoir construire ensemble. Dans ce cadre, nous soutenons ce projet. Et un point important qui a été évoqué par Madame PAOLETTI, c'est la question de l'interaction entre la recherche et l'action. Nous pouvons d'ailleurs espérer que le pan « recherche- management » puisse encore être développé et alimenter des formations professionnelles. Pour conclure, et très rapidement, je tenais, cher Laurent, à indiquer que pour nous ce texte, au regard de notre volonté d'avoir une formation spécifique, traduit bien l'action que tu as pu mener pour que notre École soit une école reconnue, et de plus en plus reconnue.

M. SUDREAU : Merci beaucoup. Laurent, une dernière réponse ?

M. CHAMBAUD : Oui, juste un tout petit point, mais vous avez fait la question et la réponse en même temps. Oui, c'est cela, toutes les structures qui se sont mises en place en termes d'établissement public expérimental souhaitent avoir un affichage universitaire pour le côté

international. L'objectif est partout. Vous l'avez pour l'Université de Nantes, dans tous les endroits, y compris dans ceux où il y a de grandes écoles. L'affichage est un affichage territorial pour développer une marque d'excellence. Cela aurait pu être « Rennes University » ou autre, mais « Université de Rennes » paraissait quand même la plus logique. Vous savez que l'Université de Paris a été retoquée parce qu'elle était contestée par d'autres. C'est un sujet dont nous avons beaucoup discuté avec l'Université Rennes 2, qui nous a assuré qu'ils ne contesteraient pas ce nom, ce qui est déjà un signe qu'ils veulent travailler avec nous sur ce sujet.

M. SUDREAU : Merci beaucoup Laurent. Je vous propose de passer au vote.

Mais avant, je voulais quand même juste souligner, outre tout ce qui a été dit autour des enjeux de l'intérêt, mais aussi de la prise de risque, la cohérence du travail au sein du Conseil, et l'implication de ses membres. Je crois que nous avons tous en tête le séminaire du 6 mai 2022. Anne MEUNIER l'a rappelé à l'instant. Nous voyons bien qu'il y a eu aussi ce souci de transparence, et de ne rien cacher sous le tapis des difficultés, des questions. Ce processus de co-construction, d'appropriation progressive, il faudra probablement le garder en mémoire pour les années à venir parce que vous l'avez bien dit Laurent et Monsieur MESURÉ, les textes c'est bien, mais l'action c'est mieux. Et je ne doute donc pas que le Conseil souhaitera avoir cette même posture intelligente, responsable, exigeante et ce sera très vraisemblablement pour nous l'objet de séances régulières dans les années à venir. Je vous propose de passer au vote.

M. SUDREAU : Je rappelle peut-être l'intitulé du vote qui porte donc sur l'approbation des statuts et du projet de décret portant création de l'Université de Rennes. Qui souhaite s'abstenir ? Deux abstentions a priori. Qui vote contre ? Deux votes contre a priori. Qui vote pour ? Manuel, je vous laisse faire le décompte. Il y a trois pouvoirs. J'ai deux pouvoirs.

Mme PAOLETTI : Je précise que pour des raisons de congés, de vacances, et d'intérim, les deux représentants du MSS qui sont inscrits au décret sont absents. Je représente le MSS, mais les deux pouvoirs ont été donnés au Président, mais bien sûr le MSS vote pour. Qu'il n'y ait pas de doute sur le fait que je ne lève pas la main. C'est parce que ce n'est pas moi qui vote, mais le MSS à travers les procurations.

M. SUDREAU : Monsieur LAFORÊT aussi, vous avez bien voté. C'est bon, Manuel ? C'est Monsieur LAFORÊT le vingt-septième. Donc a priori il y a 2 abstentions, 2 votes contre et 27 pour.

📖 Le CA approuve le projet de décret portant création de l'Université de Rennes et approbation de ses statuts.

M. SUDREAU : Avant de faire la pause, je voudrais que nous ayons un mot pour toi Laurent. Évidemment les membres du Conseil d'administration sont très chaleureusement invités à l'after qu'il va y avoir tout à l'heure, mais on ne sait jamais, certaines ou certains d'entre eux ne pourront pas être là. Et puis cela nous fait tous plaisir, et j'inclus Pascale dans cette pensée. C'est ton cinquante-cinquième Conseil d'administration aujourd'hui. Et oui, nous les avons comptés un par un avec Manuel, cela nous a pris trois heures, mais nous y sommes arrivés. Tu ne le savais pas, hein ?! Rien que pour cela, il faudrait t'applaudir. Mais plus sérieusement, et nous aurons l'occasion de te le redire tout à l'heure, à plusieurs voix, le Conseil voulait témoigner de notre reconnaissance. Tu as fait un travail exceptionnel. Tu as su aussi t'entourer et c'était un plaisir, j'en suis sûr, pour tous les membres du CA d'avoir des dossiers extrêmement professionnels, très bien préparés. Donc nous te saluons. Nous le ferons avec encore plus d'émotion et de chaleur tout à l'heure, mais je voulais, si vous en êtes d'accord, que nous fassions cinquante-cinq secondes d'applaudissements pour cinquante-cinq CA.

Applaudissements.

M. CHAMBAUD : Je ne peux dire qu'un mot, merci.

M. SUDREAU : Allez, nous faisons une petite pause bien méritée de dix minutes maximum. Nous récupérons cinq minutes de timing perdu, merci infiniment.

La séance est suspendue de 15h40 à 15h52.

2. AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA NOMINATION DU(DE LA) NOUVEAU(ELLE) DIRECTEUR(TRICE) DE L'EHESP

M. SUDREAU : Je vous propose de passer au deuxième point de l'ordre du jour, évidemment important, qui est l'avis du Conseil d'administration sur la nomination du nouveau ou de la nouvelle, Directeur ou Directrice de l'EHESP. Je vous propose, Madame PAOLETTI, que vous commenciez cette deuxième séquence, peut-être en recentrant la méthode avec laquelle ce sujet a été travaillé.

Mme PAOLETTI : Oui, très bien, sous le contrôle de mes collègues du MESR puisque c'est un travail fait à deux, et à trois même avec la Présidente de l'EHESP et même à quatre si j'ajoute le vice-président qui a également été très actif.

Évidemment, envisager la séquence de recrutement du prochain Directeur ou de la prochaine Directrice de l'École, c'est s'avancer vers le départ de Laurent CHAMBAUD.

C'est donc à la fois s'avancer vers une action très positive et qui nous emmène vers l'avenir, mais c'est aussi concrétiser la fin de l'ère de Laurent CHAMBAUD. Mais nous en reparlerons tout à l'heure.

D'abord, merci beaucoup à tous ceux qui ont contribué à la phase précédente de ce recrutement, à la fois la Présidente, le Vice-président, mais également les services de l'EHESP, parce que pour tenir ce Conseil d'administration aujourd'hui, le 30 août, nous avons eu beaucoup de travaux administratifs préparatoires, et également durant l'été. Donc merci à tous.

Je voulais simplement dire un mot sur le processus de recrutement. La séance d'aujourd'hui est l'aboutissement de plusieurs étapes lancées il y a plusieurs mois, puisque les conditions de recrutement du Directeur sont fixées à la fois par le décret statutaire de l'École, mais également par les textes relatifs aux dirigeants des établissements de la sphère Enseignement supérieur et Recherche. La fiche de poste a été établie en coordination avec les deux tutelles et avec le regard aiguisé de la Présidente de l'École. Je ne sais pas si la fiche de poste a été remise au dossier, mais je redis en quelques mots les attendus du profil recherché qui correspondent à toute la complexité des sujets de l'École que nous avons bien traduits, je pense, dans les échanges précédents.

Les attendus du profil étaient à la fois une maîtrise et une expérience du domaine de la santé publique et de l'organisation du système de santé, en France et à l'international. Il fallait avoir une maîtrise et une expérience du domaine de la recherche et de la formation, de l'environnement universitaire, notamment de l'écosystème des écoles de service public, connaître les attentes de la réforme de la haute fonction publique, l'écosystème du ministère de la Santé, les enjeux de la formation initiale et continue de ses agents. Il était également demandé une maîtrise de la stratégie, du management, comprendre les enjeux d'une direction d'établissement et ses contraintes (dialogue social, relations avec les tutelles, contraintes financières...).

L'offre d'emploi a été rendue publique sur une durée d'environ un mois. Elle a été largement diffusée et a généré des candidatures variées, à l'image de la diversité des missions de l'École.

Globalement, ces candidatures étaient de bonne qualité, d'excellente qualité pour certaines, et elles ont fait l'objet d'une analyse fine partagée entre les deux tutelles et avec la Présidente de l'École. La qualité de ces dossiers montre l'attractivité de l'EHESP et des sujets de formation et de recherche en santé publique.

Un comité d'audition a ensuite été constitué. Il était présidé par Nicole DA COSTA la Secrétaire générale par intérim du ministère, puisqu'Étienne CHAMPION, le Secrétaire général avait quitté ses fonctions, juste avant la date de ce comité. Elle était accompagnée de la responsable de l'Encadrement Supérieur et Dirigeants des ministères sociaux (DESD), Corinne MICHEL. La vice-présidence était assurée par Monsieur Olivier LABOUX, conseiller spécial Santé de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Monsieur Grégory EMERY, directeur général adjoint de la Santé, participait également au comité ainsi que Madame Pascale JOLLIET, la Présidente du Conseil d'administration, et Madame Catherine BOULAND, Présidente de l'École de Santé publique de l'Université libre de Bruxelles, en qualité de personnalité extérieure. Je souligne la chance que nous avons eu que cette personne expérimentée et reconnue fasse le déplacement depuis Bruxelles pour participer à la longue séance d'auditions que nous avons organisée.

Les débats, à l'issue des auditions, ont été riches. Philippe SUDREAU, qui y a participé, pourra en témoigner. Ils ont porté sur tous les aspects des candidatures. Ils ont permis de faire émerger une candidature qui a été retenue à l'unanimité des membres du comité d'audition pour être présentée au Conseil d'administration. Il s'agit de la candidature de Madame Isabelle RICHARD dont vous avez vu la lettre de motivation, le CV détaillé dans le dossier préparatoire de ce Conseil d'administration.

Elle va se présenter à vous aujourd'hui pour une longue séance, puisque vous avez prévu, je crois, une heure trente pour l'écouter, l'interroger et échanger avec elle. Je ne veux pas anticiper de manière excessive sur cette présentation et ces échanges, mais du côté des membres du comité d'audition, les arguments qui ont été mis en avant pour proposer cette candidature et la soumettre à votre avis sont les suivants. C'est à la fois sa grande expérience des sujets de formation, de recherche, de transformation des politiques publiques, et sa capacité à mettre son expérience au service d'un projet concret. Cela nous a semblé très important pour l'École et ses défis. Les membres du comité d'audition ont estimé qu'elle développait une vision convaincante. C'est également sa capacité à embrasser les très nombreux enjeux de l'École, y compris les enjeux de gestion, managériaux de qualité de vie au travail, etc. Voilà ce que je pouvais vous dire en introduction.

M. SUDREAU : Merci beaucoup Madame PAOLETTI. Monsieur COURAUD, souhaitez-vous intervenir pour le MESRI ?

M. COURAUD : Non.

M. SUDREAU : Merci beaucoup. Avant que nous fassions entrer Madame RICHARD, je voulais juste souligner trois points. Je voulais d'abord remercier les deux ministères de tutelle. Cela n'a pas été simple d'organiser ce comité d'audition, ce jury. Je rappelle que nous étions en période de changement d'équipe ministérielle, donc cela a été compliqué. Je voulais vraiment vous remercier Hélène. Je souhaite aussi avoir une pensée pour Isabelle REYNIER. Vous lui transmettez au nom du CA mes remerciements appuyés parce qu'il a fallu trouver des dates. Cela n'a pas été simple avec les gens qui composaient le jury, trouver l'expert international, le faire venir, trouver des créneaux, bref, ça n'a pas été simple, dans une période qui était compliquée.

Avec Pascale JOLLIET, et les deux ministères, nous tenions à faire ce jury, parce que les enjeux sont très importants pour le choix du futur leader. Nous souhaitons un processus honnête, au vrai sens du terme, transparent, et exigeant. Tout simplement parce qu'avec Pascale JOLLIET et les ministères de tutelle, nous souhaitons être en position d'attirer, de faire venir la meilleure candidature possible. Je peux donc témoigner de la rigueur et du sérieux qui ont présidé à cette méthode. Encore une fois, un grand merci aux deux ministères de tutelle, parce que vous avez été parfaitement au rendez-vous.

Voici le déroulé que nous vous proposons pour l'heure qui vient. Isabelle RICHARD va venir. Il y aura quinze minutes de présentation avec un diaporama qu'elle va présenter, et je vous

propose ensuite qu'il y ait quarante-cinq minutes d'échanges, de questions, d'interventions, puis Isabelle RICHARD quittera la séance et nous procéderons au vote qui sera un vote à bulletins secrets, avec dépouillement immédiat. Monsieur MOINET, vous souhaitez intervenir ?

M. MOINET : Merci Monsieur le Président. Nous voulions faire une petite remarque préalable, en tant que représentants des élèves fonctionnaires, pour peut-être regretter le fait que nous n'auditionnons qu'une seule candidate aujourd'hui. Cela atténue de fait le poids du Conseil d'administration par rapport au comité de recherche. Donc peut-être, pour compenser cela, serait-il possible d'avoir quelques précisions sur le nombre de candidats qui ont présenté leur candidature, et les raisons qui ont fait que nous n'avons qu'une seule candidate à auditionner aujourd'hui. Je vous remercie.

M. SUDREAU : Je propose, sans faire plus attendre Isabelle RICHARD, de la faire entrer et dans le cadre de la discussion globale, ensuite, nous reviendrons sur ce point, si les membres du CA le souhaitent.

Isabelle RICHARD rejoint la séance à 16h00.

L'audition se déroule à huis-clos

Madame Isabelle RICHARD quitte la séance à 17h15.

M. SUDREAU : Avant de passer au vote, je propose que Madame PAOLETTI apporte quelques éléments de réponse à la question qui a été posée par Monsieur MOINET.

Mme PAOLETTI : Il y avait une question sur la sélection des candidats, je crois. En termes de candidatures reçues, il y en a eu un peu plus d'une dizaine, de mémoire autour de douze. Une petite moitié a été auditionnée. Ensuite les candidats ont été classés. Il y avait unanimité sur le nom de la personne arrivée en première position qu'il a donc été décidé de vous présenter pour la soumettre à votre avis.

M. SUDREAU : Merci beaucoup. Nous passons au vote. Vous avez donc des enveloppes et des papiers blancs. Je vous propose d'inscrire « pour », « contre », « abstention » et nous dépouillerons en temps réel.

Le vote à bulletins secrets et le dépouillement se déroulent de 17h15 à 17h20.

M. SUDREAU : Voilà le résultat du vote à bulletins secrets : 1 abstention, 2 voix contre et 27 pour sur trente votants.

Sur proposition du Ministre de la Santé et de la Prévention, et de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Conseil d'administration émet un avis favorable à la nomination de Madame Isabelle RICHARD aux fonctions de Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique.

M. SUDREAU : Je propose de lever la séance. Merci beaucoup.

La séance est levée à 17 heures 22.
